



REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE CHAMBERY

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

ARRÊTÉ N° ART-2022-124

SOUS-REGIE DE RECETTES DES MULTI-ACCUEILS - MODIFICATION DE LA LISTE DES MANDATAIRES SOUS-REGISSEURS

Vu la délibération du 4 juillet 2020 (DCM-2020-108) portant élection du Maire,

Vu la délibération du 4 juillet 2020 (DCM-2020-110) portant élection des adjoints,

Vu la délibération du 17 juillet 2020 (DCM-2020-117) portant délégation du Conseil municipal au Maire,

Vu la décision du Maire en date du 12 janvier 2016 instituant une régie de recettes « Petite enfance » et 8 sous-régies de recettes, modifiée par les décisions en date des 18 janvier 2017, 22 décembre 2017 instituant une 9^{ème} sous-régie de recettes, 4 février 2020 instituant une 10^{ème} sous-régie de recettes, 21 mars 2020 et 30 septembre 2020,

Vu l'arrêté de nomination des mandataires sous-régisseurs en date du 12 janvier 2016, modifié par les arrêtés en date des 22 juin 2016, 22 décembre 2017, 11 octobre 2018, 22 octobre 2018, 26 septembre 2019, 20 janvier 2020 et 26 octobre 2021,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 21 juin 2022,

Vu l'avis conforme du régisseur titulaire en date du 21 juin 2022,

Vu l'avis conforme du mandataire-suppléant en date du 21 juin 2022,

Le Maire de la Ville de Chambéry,

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les personnes suivantes sont nommées mandataires sous-régisseurs et mandataires des sous-régies suivantes, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie de recettes « Petite enfance », avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci :

SOUS-REGIES	MANDATAIRES SOUS-REGISSEURS	MANDATAIRES
Multi-accueil « La Farandole »	Sandrine DURAND	Céline CZORNYJ
Multi-accueil « A Petits Pas »	Blandine DIAZ	Laure COLICCI
Multi-accueil de Chantemerle	David DELHON	Laetitia JARDIN
Multi-accueil « La Sauvageonne »	Julie CHARLES	Nadège HECK
Multi-accueil « L'Ile aux trésors »	Cyrielle FRISON	Séverine BERNAT
Multi-accueil « L'Arche des Galopins »	Thomas GEORGES	Vanessa SANZO
Multi-accueil « Les Petits Mas »	Morgane BOULER	Méghane JOUSSELIN
Multi-accueil « Pain d'épice »	Chrystel TOOGOOD	Elise MOREL
Multi-accueil « Les Marmottons »	Annick BONJEAN	Catherine GARNIER
Multi-accueil « La Souris verte »	Fabienne MAGNIN	Jennifer BURDIN

Article 2 :

Les mandataires sous-régisseurs et mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Code Pénal.

Ils doivent les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la sous-régie.

Article 3 :

Les mandataires sous-régisseurs et les mandataires sont tenus d'appliquer chacun en ce qui le concerne, les dispositions de l'instruction interministérielle du 21 avril 2006.

Article 4 :

Le Directeur Général des Services ainsi que les agents placés sous sa responsabilité sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de la mise en œuvre et du respect du présent arrêté.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans les deux mois qui suivent son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Dans le même délai, l'auteur du présent arrêté peut être saisi d'un recours gracieux contre celui-ci. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite.

Fait à Chambéry

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Arrêté Signature I_Parapheur

Numéro attribué à l'acte : ART-2022-124

Objet de l'acte : SOUS-REGIE DE RECETTES DES MULTI-ACCUEILS - MODIFICATION DE LA LISTE DES MANDATAIRES SOUS-REGISSEURS

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 10 - Divers 1 - Régies de recettes et/ou d'avances

Date de l'acte : 29 août 2022

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : /

Identifiant unique de l'acte : /

Date de transmission en Préfecture : pas de transmission préfecture

Date de réception en Préfecture : pas de transmission préfecture

Publication : du 29 août 2022 au 31 octobre 2022